

2023 À 2025

Plan d'accessibilité triennal

DE FINDEV CANADA

TABLE DES MATIÈRES

Informations générales	3
Déclaration d'accessibilité.....	3
Coordonnées.....	3
Commentaires sur l'accessibilité.....	3
Formats de substitution.....	4
Domaines décrits à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)	4
Obstacles.....	4
Mesures.....	4
Emploi.....	4
Environnement bâti.....	4
Acquisition de biens, de services et d'installations.....	4
Transport.....	5
Technologies de l'information et des communications (TIC).....	5
Communication, autre que les TIC.....	5
Conception et prestation de programmes et de services.....	6
Consultations	6
Consultations internes.....	6
Consultations externes.....	7
Autres sources de rétroaction.....	7
Sensibilisation et formation	8
Répartition du budget et des ressources	8
Annexe – Obstacles à l'accessibilité par domaine décrit à l'article 5 de la LCA	9
Emploi.....	9
Environnement bâti.....	9
Acquisition de biens, de services et d'installations.....	9
Transport.....	9
Technologies de l'information et des communications (TIC).....	10
Communication, autre que les TIC.....	10
Conception et prestation de programmes et de services.....	10

Informations générales

FinDev Canada est l'institution de financement du développement du Canada. Son mandat principal est de soutenir la croissance et la durabilité inclusives du secteur privé dans les marchés en développement. FinDev Canada aide à créer des emplois, à promouvoir le renforcement du pouvoir économique des femmes, et à contribuer à un environnement plus propre et plus vert.

Basée à Montréal, au Québec, FinDev Canada est une filiale à part entière d'Exportation et développement Canada (EDC). EDC fournit des services de soutien d'entreprise à FinDev Canada et, par conséquent, ce plan d'accessibilité s'inspire du plan d'accessibilité d'EDC. Visitez le [site Web](#) d'EDC pour en savoir plus sur son plan d'accessibilité.

Déclaration d'accessibilité

FinDev Canada s'engage à offrir une expérience accessible, inclusive et équitable à nos clients, nos employés, et aux membres du grand public, en particulier aux personnes handicapées.

Le plan d'accessibilité 2023–2025 de FinDev Canada établit les bases de l'accessibilité pour l'organisation au cours des trois prochaines années. Ce plan fondateur :

- décrit nos mesures pour repérer, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité afin de se conformer aux domaines décrits à l'article 5 («Objet») de de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA);
- est guidé par des consultations avec des personnes handicapées, des partenaires de l'accessibilité et du handicap, des clients et des employés, sous la direction de notre société mère, EDC;
- contribue à mener à bien les objectifs de FinDev Canada en matière d'inclusion, de diversité et d'équité.

Coordonnées

Directeur, Affaires et Opérations de l'entreprise

FinDev Canada

- **En ligne:** [Formulaire de commentaires sur l'accessibilité](#)
- **Par courriel:** Accessible@FinDevCanada.ca
- **En personne ou par courrier:** 150 rue Slater, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 1K3
- **Sur les réseaux sociaux:** [LinkedIn](#), [Twitter](#), [YouTube](#)

Commentaires sur l'accessibilité

FinDev vous invite à nous transmettre vos commentaires sur ce plan d'accessibilité. Consultez la [Description du processus de rétroaction](#) de FinDev Canada pour connaître les façons de fournir des commentaires, et pour savoir comment vos renseignements personnels sont utilisés et protégés.

Formats de substitution

Vous pouvez demander des documents sur formats de substitution du plan d'accessibilité de FinDev Canada ou de la description des processus de rétroaction par courriel (Accessible@FinDevCanada.ca), ou utiliser le [formulaire de commentaires sur l'accessibilité](#). Les formats de substitution comprennent :

- Support papier
- Gros caractères
- Braille
- Support audio
- Support électronique

Domaines décrits à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*

FinDev Canada adopte une optique d'accessibilité dans tous ses programmes et services afin d'éliminer les obstacles pour les personnes handicapées et d'améliorer l'expérience des clients, des employés, et des membres du public.

Obstacles

Les consultations menées par EDC concernant le plan triennal de FinDev Canada ont permis de repérer les obstacles à l'accessibilité et de proposer des mesures pour les prévenir ou les éliminer. Ces obstacles sont classés dans l'annexe qui décrit les obstacles à l'accessibilité en fonction des sept domaines décrits à l'article 5.

Mesures

Pour les sept domaines décrits à l'article 5, FinDev Canada, par l'intermédiaire de sa société mère, EDC, a bénéficié d'un dialogue ouvert avec des personnes handicapées et adopté une approche collaborative sur plusieurs années avec les équipes de FinDev Canada afin de fournir des services, des programmes et des produits universellement accessibles, inclusifs, et utilisables.

Pour quatre des sept domaines de l'article 5, FinDev Canada suivra le Plan d'accessibilité d'EDC. Veuillez consulter le plan d'accessibilité d'EDC en [anglais](#) ou en [français](#) pour connaître les mesures figurant sous les quatre sections suivantes :

Emploi

Environnement bâti

Acquisition de biens, de services et d'installations

Transport

Pour les trois autres des sept domaines de l'article 5, les mesures de FinDev Canada sont énumérées ci-dessous.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

FinDev Canada renforce ses technologies et ses capacités numériques afin d'améliorer l'expérience des clients, des employés, et des membres du public.

MESURES

- 1 Se comparer aux normes de la LCA en matière de TIC.
CAN-ASC-6.1 - Produits et services liés aux TIC, basé sur la norme européenne harmonisée EN 301 549, vise l'adoption en 2023.
- 2 Offrir une expérience inclusive pour tous les utilisateurs, y compris les personnes handicapées, des services et produits numériques de FinDev Canada.
- 3 Mettre en œuvre des améliorations de l'accessibilité au site Web externe afin de garantir l'égalité d'accès à l'information.
- 4 Mettre à jour ou remplacer les technologies qui ne répondent pas aux exigences d'accessibilité numérique dans l'ensemble de FinDev Canada.
- 5 Mieux sensibiliser les employés aux fonctions d'accessibilité intégrées aux divers outils numériques, technologies et plateformes couramment utilisés à FinDev Canada et les encourager à les utiliser davantage.

Communication, autre que les TIC

FinDev Canada utilise des communications et des canaux créatifs pour appuyer notre vision et notre mandat, et pour informer, inspirer et mobiliser nos clients et employés.

MESURES

- 1 Se comparer aux normes de la LCA sur la communication.
La publication des normes sur le langage simple est prévue en 2023.
- 2 Offrir une expertise en matière de contenu, de marque et de conception pour intégrer l'accessibilité dans toutes les communications internes et générales.
- 3 Fournir une expertise en communication pour soutenir les mises à jour des sites Web externes afin d'assurer un accès équitable à l'information.
- 4 Intégrer l'accessibilité à la planification de nos événements et réunions professionnels externes, et fournir des conseils aux organisateurs et aux hôtes d'activités et de réunions organisées par nos employés ou équipes.

Conception et prestation de programmes et de services

L'équipe d'accessibilité de FinDev Canada collabore avec la Responsable de l'accessibilité et les employés d'EDC pour intégrer l'accessibilité aux pratiques quotidiennes.

MESURES

- 1 Se comparer aux normes de la LCA en matière de conception et de prestation de programmes et de services, et mettre à jour les politiques, les lignes directrices et les programmes pertinents de FinDev Canada, au besoin.
Aucune norme LCA en matière de conception et de prestation de programmes et de services n'a été publiée, et aucune date cible n'a été fixée par le gouvernement du Canada.
- 2 Établir une expertise en matière d'accessibilité afin de guider le travail visant à étendre, intégrer et maintenir l'accessibilité au sein des équipes.
- 3 Collaborer avec les équipes pour appliquer une optique d'accessibilité à toutes les étapes du cycle de vie de la conception et de la prestation des services et programmes de FinDev Canada.

Consultations

Des consultations internes et externes ont été organisées en août et en septembre par EDC pour recueillir des commentaires pour alimenter le plan d'accessibilité triennal de FinDev Canada.

- Ces consultations ont pris la forme d'un sondage anonyme, de groupes de discussion ainsi que de rencontres individuelles avec les équipes, les employés et les fournisseurs et partenaires externes impliqués dans les programmes.
- L'annexe présente un sommaire des obstacles à l'accessibilité qui se sont dégagés de ces consultations.

Consultations internes

EDC a sollicité les commentaires des employés par l'intermédiaire d'un sondage anonyme en ligne et de six groupes de discussion virtuels, dont celui du groupe de ressources pour les employés DiversesHabilités. Ce groupe, l'un des partenaires clés de l'accessibilité d'EDC et FinDev Canada, est composé entre autres d'employés handicapés et d'alliés.

- On a invité les employés à nommer les obstacles vécus ou observés au travail, et à proposer des mesures pour offrir une expérience universellement accessible et inclusive.
- EDC a créé un espace sûr pour partager les commentaires; les participants ne sont ni dans l'obligation de s'identifier comme ayant un handicap, ni appelés à le faire. Nous avons aussi rappelé aux employés de respecter la confidentialité des commentaires partagés au cours de ces rencontres.
- En tout, 94 employés ont participé aux consultations, et plus de 50 % d'entre eux se sont identifiés volontairement comme ayant un ou plusieurs handicaps.

En plus de ces consultations ciblées, la Responsable de l'accessibilité d'EDC a rencontré 123 employés au cours de 52 réunions visant à discuter de l'accessibilité à EDC et FinDev Canada. Pendant ces rencontres, les équipes et les responsables de programme se sont exprimés sur divers sujets :

- Les obstacles à l'accessibilité que les personnes handicapées rencontrent relativement aux services, aux programmes et aux produits d'EDC et FinDev Canada.
- Les mesures que les équipes prennent, ou prendront, pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.
- Les problèmes que rencontrent les équipes pour incorporer les principes d'accessibilité à leur travail, notamment une connaissance insuffisante des pratiques exemplaires d'accessibilité favorisant la création d'une expérience inclusive pour les clients et les collègues.

Consultations externes

EDC, au nom de FinDev Canada, a mené des consultations auprès de partenaires externes pour orienter notre plan d'accessibilité triennal et repérer les pratiques exemplaires et les ressources fondées sur des données probantes pour soutenir les activités de sensibilisation et de formation.

- Fournisseurs, notamment Accenture, Microsoft, et Canada Vie.
- Partenaires qui représentent des personnes handicapées, dont Adaptability Canada, Inclusive Workplace and Supply Council of Canada, et le Partenariat en accès, informations et ressources d'emploi.
- Réseaux de sociétés d'État pour la diversité et l'inclusion, l'accessibilité, l'apprentissage et l'acquisition.

Autres sources de rétroaction

En plus des activités de consultation, FinDev Canada utilise les renseignements recueillis par EDC pour orienter notre plan et classer les activités d'accessibilité par ordre de priorité.

Sensibilisation et formation

L'équipe d'accessibilité de FinDev Canada collaborera avec EDC pour concevoir et organiser des activités de sensibilisation et de formation afin de favoriser l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées à FinDev Canada.

Parmi ces initiatives de sensibilisation et de formation, on trouve :

- Des ressources, notamment des aide-mémoire et des listes de contrôle, offerts dans de multiples formats accessibles.
- Des activités de sensibilisation, des séances d'information, des démonstrations et des séances portes ouvertes.
- De la formation générale sur divers sujets liés à l'inclusion et à l'accessibilité.
- De la formation ciblée pour renforcer les compétences et les capacités internes afin d'appliquer de façon proactive les principes d'accessibilité dans le travail au quotidien.

Les activités de formation ciblée s'adresseront notamment aux créateurs et aux responsables de contenu, aux concepteurs et aux développeurs, aux responsables de produits, aux équipes des Services juridiques et de l'Approvisionnement, à l'équipe de l'Acquisition des talents et aux équipes d'embauche, ainsi qu'aux équipes des services à la clientèle.

Répartition du budget et des ressources

FinDev Canada s'engage à investir pour améliorer l'accessibilité à FinDev Canada. Nous affectons un budget et des ressources en soutien aux activités du plan d'accessibilité dans des sept domaines décrits à l'article 5 de la LCA.

La répartition du budget et des ressources peut inclure les activités de formation ciblée, les consultations et les vérifications, et les activités d'évaluation de l'accessibilité et de l'utilisabilité.

Annexe – Obstacles à l'accessibilité par domaine décrit à l'article 5 de la LCA

La liste suivante fournit un résumé des obstacles partagés par les employés lors des consultations organisées par EDC concernant leur expérience avec EDC et/ou FinDev Canada.

Emploi

- Les employés et les visiteurs ne connaissent pas les aménagements disponibles lorsqu'ils se trouvent dans les espaces de la société ou qu'ils participent à des activités que nous organisons.
- Les responsables ou les collègues remettent parfois en question les capacités d'une personne handicapée, ce qui peut influencer négativement les décisions d'embauche, les attributions d'emploi ou les promotions à son égard.
- La stigmatisation par les responsables ou les collègues, ou l'autostigmatisation, peuvent faire en sorte qu'un employé ne communique pas l'information au sujet de son handicap ou ne demande pas d'aménagements.

Environnement bâti

- Certains éléments des espaces et des salles de réunion, par exemple des portes coulissantes lourdes ou des caméras de visioconférence mal positionnées, créent des obstacles involontaires pour les personnes handicapées.
- Le réaménagement des espaces pour le travail hybride peut désavantager les employés ayant besoin d'un espace de travail silencieux ou d'un bureau personnalisé pour répondre aux besoins d'adaptation.
- Les employés et les visiteurs connaissent moins bien nos procédures en matière de sécurité et en situation d'urgence.

Acquisition de biens, de services et d'installations

- Peu d'information existe sur le marché en ce qui concerne l'accessibilité en matière d'acquisition, ce qui freine les efforts dans ce domaine.
- Les partenaires internes ne tiennent pas toujours compte des critères d'accessibilité lorsqu'ils font l'acquisition des biens, des services et des installations.
- Les politiques, programmes, directives et processus d'approvisionnement peuvent créer des obstacles involontaires pour les personnes handicapées.

Transport

- Les employés et les visiteurs présents dans les locaux de la société ou lors d'activités organisées par la société ne sont pas toujours informés des moyens de transport accessibles.
- Les fournisseurs de transport et d'hébergement peuvent ne pas offrir d'option aux employés nécessitant un transport ou des mesures d'adaptation.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

- Souvent, la technologie ne répond pas aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées qui utilisent des technologies d'assistance.
- Certains fournisseurs de technologies ne connaissent pas les exigences fédérales en matière d'accessibilité ou n'ont pas de plan en cours pour mettre à jour leurs solutions afin d'y inclure des fonctionnalités d'accessibilité.
- Certaines équipes ne disposent pas des connaissances ou compétences nécessaires pour concevoir une expérience sans obstacle pour les personnes qui utilisent des technologies d'assistance.
- Les employés ne sont pas sensibilisés aux pratiques exemplaires et aux dispositifs en matière d'accessibilité afin de concevoir des expériences inclusives pour nos clients et nos collègues.

Communication, autre que les TIC

- Nos communications sont parfois transmises dans un seul format, ou dans des formats non accessibles.
- Nos renseignements en matière de services et de soutien offerts aux clients et aux employés, nos politiques et nos lignes directrices peuvent être difficiles à trouver, à consulter et à comprendre.
- Nos communications ne tiennent pas toujours compte de l'inclusion des personnes handicapées, ce qui empêche certains clients et employés d'interagir avec nous.
- Les responsables de contenu connaissent moins les façons de rendre leur contenu accessible.
- Les organisateurs et hôtes de réunions conçoivent parfois les communications et le matériel relatifs à la rencontre sans tenir compte des exigences d'accessibilité qui permettraient une participation équitable pour tout le monde.

Conception et prestation de programmes et de services

- Les employés interagissant directement avec les clients ne savent pas toujours comment communiquer efficacement avec les personnes handicapées ni adapter leur approche en fonction des divers types de handicaps.
- Les équipes travaillent en vase clos ou ont trop peu de temps pour mobiliser de manière significative les personnes handicapées à la conception et à la prestation de nos services, programmes et produits.
- Certains employés font des suppositions ou prennent des décisions arbitraires au sujet des aménagements requis au lieu de s'informer directement auprès des personnes concernées.
- Les activités d'équipe, y compris celles favorisant l'esprit d'équipe ou les liens sociaux, sont souvent conçues pour des personnes sans handicaps, et peuvent exclure involontairement la participation de leurs pairs handicapés.